

Les deux timbres au statut princier de

Constituée de deux timbres seulement, la série « Présidence » est l'une des plus prestigieuses de France avec une vedette, le 1 c bistre, certes moins bien coté que le 1 franc vermillon, mais ô combien plus rare. Quant au 25 c, il doit son prestige au fait d'être le précurseur d'une longue lignée de timbres qui émailleront le second Empire.



Elu président de la République, la deuxième du nom, le 10 décembre 1848 avec 5 658 755 voix contre 1 448 007 voix au général Cavaignac, Louis Napoléon Bonaparte a pu assister à la mise en place de la réforme postale et voir les premiers 20 centimes noirs et autres 1 franc vermillon affranchir le courrier. Dès le mois de mai, il a vu également la Cérés républicaine, celle gravée par Eugène Oudinot, orner les pièces de monnaie et succéder à l'effigie du roi Louis-Philippe contraint d'abdiquer quelques mois plus tôt. Installé à l'Élysée, il expédie les affaires et attend son heure. C'est d'abord la constitution d'un corps expéditionnaire pour aider les Piémontais dans leur guerre contre les Autrichiens. Mais la défaite des premiers annule son envoi. C'est ensuite un nouveau corps expéditionnaire qu'il envoie à Rome le 1^{er} juin 1849 pour soutenir le pape en difficulté avec les républicains, c'est surtout dans le courant de l'année 1851 la préparation de l'opération « Rubicon » le coup d'Etat avec son demi-frère le duc de Morny le 2 décembre 1851, date anniversaire de la bataille d'Austerlitz (1805). Dissolution de l'Assemblée nationale, arrestation et déportation

l'éphémère émission

« PRESIDENCE »



des principaux opposants, et une nouvelle consultation auprès des électeurs lui permet d'être élu pour dix ans avec 7 439 216 voix contre 646 737 non.

Et dès le 3 janvier 1852, il est décidé, comme pour les rois Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, de changer les pièces de monnaies :

« Le Président de la République ; sur le rapport du ministre des finances décrète :

Art. 1^{er}. Les monnaies d'or, d'argent et de bronze porteront sur la face l'effigie du président de la République, et en légende : Louis Napoléon Bonaparte ; sur le revers seront gravés les mots, République Française,

et, au milieu d'un encadrement de feuilles de chêne et de lauriers, la valeur de la pièce et l'année de fabrication.

2. La tranche des pièces de vingt francs et de cinq francs portera ces mots en relief, Dieu protège la France.

.....

Le Ministre des finances (M. Achille Fould) est chargé, etc. »

Le 14, la nouvelle constitution est promulguée. Quant au changement de l'effigie sur les timbres, la décision est prise le 27. C'est un privilège dont les illustres prédécesseurs du Prince président n'ont jamais pu profiter puisque les timbres n'existaient pas encore.

Le 3 février 1852, Edouard Thayer, directeur général des Postes écrit à Théophile-Jules Pelouze, président de la Commission des Monnaies :

« Monsieur et Cher Collègue, J'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre des finances a décidé, le 27 janvier courant, que les timbres-poste seront imprimés dorénavant à l'effigie du Président de la République.

La confection de nouvelles planches électrochimiques devant, aux termes de l'art. 20 de l'arrêté ministériel du 2 avril 1850, devenir l'objet d'un nouveau traité à forfait avec l'Adjoint au Graveur Général des

Monnaies relevant de votre Administration, je vous serai obligé, Monsieur et Cher Collègue, de vouloir bien me faire connaître la dépense à laquelle donnera lieu la mesure ordonnée par M. le Ministre des Finances et l'époque à laquelle elle pourra recevoir son exécution.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur et Cher Collègue, que, dans le cas où le renouvellement de toutes les planches nécessaires pour assurer le service ne pourrait pas avoir lieu simultanément, il y aurait opportunité à commencer avant tout par les planches de timbres à 10 et ensuite par celles des timbres à 25 centimes.

Veuillez agréer »

Le 11, le nouveau ministre des Finances, Bineau, nommé depuis le 22 janvier, intervient directement :

« Monsieur le Président, ainsi que M. Le Directeur Général des Postes vous en a informé, j'ai pris, sous la date du 27 janvier dernier, une décision portant que les figurines des timbres-poste seront dorénavant imprimées à l'effigie du Président de la République.

Je vous autorise en conséquence comme vous le demandez par votre lettre du 3 février courant, à donner des ordres pour assurer en ce qui vous concerne, l'exécution de la décision dont il s'agit. Agréé... »

... Cette matrice devra être terminée le 1^{er} avril...

Jacques-Jean Barre, graveur général, soumet un dessin du profil du Prince président tel qu'il doit s'inscrire dans le médaillon pour remplacer l'effigie de la Cérés. C'est, à peu de chose près, la réplique de celui qui orne les nouvelles pièces de monnaies qu'il a gra- ●●●



4 gauche, gravée par Oudiné, la Cérés, la monnaie républicaine créée par le décret du 3 mai 1848. A droite, le Louis Napoléon Bonaparte de J.-J. Barre qui la remplace suite au décret du 3 janvier 1852. On notera que le relief du profil a été remplacé par des hachures sur le timbre.

A l'origine, sept Présidence devaient être imprimés...

Des timbres particulièrement rares

Qui se souciait de collectionner les timbres dans les années 1850 ? Quasiment personne. Il faut attendre la fin des années 1850 et le début des années 1860 pour voir apparaître les premiers collectionneurs mais à cette époque, les *Présidence* ont disparu de la circulation, remplacés depuis 1853 par des *Empire*.

Les quantités imprimées sont également faibles : 8 260 000 pour le 10 c et 23 844 000 pour le 25 c, tout juste de quoi affranchir un peu plus de 32 millions de plis soit moins de 25 % du total annuel de lettres expédiées à cette période.

Un autre facteur dont il faut également tenir compte, c'est l'utilisation progressive des enveloppes pour le courrier. Les usagers les jettent et ne conservent que la correspondance qu'elles contiennent. De fait, les *Présidence* sur lettres ne sont pas très communs sans être particulièrement rares.

Le 10 c à l'état neuf est une grande rareté et il faut compter un minimum de 36 000 € de cote. Le 25 c est un peu plus commun avec un minimum de 3 100 €.

En ce qui concerne les oblitérés, 575 € minimum pour le 10 c contre 45 € pour le 25 c (à comparer avec les 25 € de cote du 25 c *Cérès* bleu de 1850).

Le plus grand bloc de 10 c connu à l'état neuf est un bloc de quatre (230 000 €) et un bloc de 10 exemplaires oblitérés sur lettre (lettre de bureau à bureau de 50 à 100 grammes) ; pour le 25 c, un bloc de 12 neuf et un bloc de 10 oblitéré.



Outre la mention « REPUB FRANC » qui les distingue des timbres de l'Empire, les *Présidence* sont des timbres signés d'un petit « B » dans le médaillon, juste en dessous du cou du Prince président.

Le dessin de Barre qui a été soumis pour approbation à la Commission de Monnaies et Médailles..



Musée de la Poste. © Flohic Editions - Le Patrimoine du timbre-poste français



Le poinçon original du type *Présidence* n'a jamais été retrouvé. En revanche, voici celui du 20 c libellé « EMPIRE FRANC. » gravé plus tard.

●●● vées. Son projet est accepté le 16 février :

« La Commission des Monnaies vous charge de graver, moyennant la somme de 1 500 francs, une matrice originale, conforme au modèle que vous lui avez présenté, pour l'impression des timbres-poste.

Cette matrice devra être terminée le 1^{er} avril prochain au plus tard. Vous voudrez bien... »

En fait, ce travail va lui prendre beaucoup plus de temps que prévu et ce n'est que le 29 mai qu'il livre son poinçon « trempé et tout prêt à recevoir les pièces à ajuster dessus pour les différents prix des timbres. »

Il faut savoir que dès l'origine, c'est une série de sept timbres *Présidence* qui était prévue. Pelouze en avait averti le ministre des Finances dès le 14 février. Dans la réponse qu'il donne le 26, le ministre fait observer quelques rectifications :

« ... Au nombre des quatorze demi-planches qui vous paraissent nécessaires

pour le service et dont vous donnez le détail, figurent deux demi-planches pour des timbres à 20 centimes et deux autres demi-planches pour des timbres à 15 centimes.

En ce qui concerne le timbre à 20 centimes, je vous ferai observer qu'il ne peut servir que pour l'affranchissement des lettres destinées aux sous-officiers et soldats et que ces lettres ne sont pas assez nombreuses pour nécessiter la création d'un timbre spécial. L'affranchissement en a été fait jusqu'à ce jour par l'application de deux timbres à 10 centimes, et il n'y a pas de motif pour changer cet état de choses.

Je vous invite aussi à faire ajourner la confection de deux demi-planches applicables au timbre à 15 centimes dont l'usage pourrait devenir prochainement sans objet par suite d'une modification dans la taxe des lettres de Paris pour Paris.

Agréez, etc. »

En fait, ce tarif sera abaissé à 10 centimes le 1^{er} juillet 1853. Mais pour assurer les besoins, on imprimera 1 524 300 *Cérès* à 15 c en 1852 et 1853.

Le 5 mai, Pelouze fait savoir à Barthe, contrôleur de la Fabrication des timbres-poste, que « le nouveau type des timbres-poste à l'effigie du Prince Président de la République sera incessamment mis à la disposition de M. Hulot, Adjoint au Graveur Général pour servir, sous votre contrôle, et aux termes des règlements, à la confection des dix demi-planches désignées ci-dessous : 2 demi-planches à 1 fr ; 2 à 40 c ; 3 à 25 c et 3 à 10 c. »

Le 21 juin, l'ajustage du poinçon est



Sur ce petit fragment, un 25 c avec bord de feuille sur lequel on distingue parfaitement le filet d'encadrement situé à environ 7,5 mm du bord du timbre. Cette particularité entraîne une notable plus-value : de 50 € à plus de 1 000 € !

terminé et Anatole Hulot peut commencer à confectionner les matrices nécessaires à la fabrication des planches. Le 27 août enfin, il avertit Pelouze :

« J'ai l'honneur de vous informer que la première planche à 25 cent. à l'effigie du prince président, mise sous presse le 7 de ce mois, fournit aujourd'hui un tirage très satisfaisant. Cette première planche a nécessité une étude particulière à toute gravure nouvelle pour donner un tel résultat.

Le tirage à 25 cent. continue. Je vous prie d'en donner connaissance à l'adm^{on} des Postes, de même que de la fabrication des 1 000 feuilles à 25 centimes dont elle pourra prendre livraison.

Agréés, etc. »

Ce courrier laisse à penser que le 25 centimes a bien été mis en vente au début du mois de septembre 1852.

Quant au 10 centimes, on en fait état dans un courrier du contrôleur Barthe adressé à Pelouze le 18 octobre 1852 :

« L'impression des timbres à 25 c à l'effigie du Prince Président de la République a

commencé le 12 août dernier et depuis cette date jusqu'à ce jour inclus, il est entré en magasin 14 696 feuilles. Le Contrôle a livré à la Poste le 16 septembre 6 000 feuilles. Reste donc à ce jour en magasin 8 696 feuilles.

En dehors des timbres à 25 c dont, sauf contordre, l'impression est permanente, il n'existe en ce moment aucune commande de timbres d'une autre valeur. Si l'adm^{on} des Postes venait à vous adresser une demande de ces derniers timbres, je dois vous faire observer, Monsieur le Président, que sur la commande de 10 demi-planches à l'effigie du Prince Président de la République, contenue dans votre lettre du 5 mai dernier, M. Hulot n'a livré jusqu'à ce jour que les 6 demi-planches à 10 et 25 c et qu'il lui reste à exécuter encore les 4 demi-planches à 1 F et 40 c, nous nous trouverions par conséquent dans l'impossibilité de procéder immédiatement à l'impression de ces timbres dans le cas où la Poste vous en adresserait une commande. »



Intermède guyanais

Après avoir épuisé les 25 c *Cérés* qu'elle avait reçu en 1851, la Guyane adressa une nouvelle demande à la métropole.

Ce sont des 25 c *Présidence* qu'elle reçut.

On ignore la quantité exacte (moins de 3 000 exemplaires selon certains spécialistes) mais on connaît une dizaine de lettres comportant ce timbre, toutes datées de 1853 (10 000 € minimum).

Essais, épreuves, réimpressions : très bon marché

A défaut de pouvoir vous offrir des *Présidence* originaux, vous pouvez toujours rechercher les réimpressions réalisées en 1862.

Bien qu'imprimées à 4 350 exemplaires, celles-ci cotent 650 € pour le 10 c et 375 € pour le 25 c.

Parallèlement à ces réimpressions, on connaît des épreuves non chiffrées en noir et en bleu (à partir de 1 350 €), des épreuves chiffrées (à partir de 850 €) et des essais des timbres en différentes couleurs (à partir de 115 €). Tous ces documents, qui n'existent qu'en nombre assez limité, sont relativement bon marché compte tenu de leur réelle rareté.



Une combinaison recherchée : losange petits chiffres sur le timbre et cursive et cachet dateur « A » resté assez peu de temps en service dans les bureaux de distribution.

... et deux seulement
seront réalisés

●●● Un *Présidence*
imprimé
le dernier jour
de la République !

Nous sommes ici à quelques jours du senatus-consulte du 7 novembre qui va proposer l'organisation d'un plébiscite en faveur du retour de la dignité impériale. Le Prince président nourrit d'autres ambitions et a déjà d'autres projets pour les timbres. En témoignent ces quelques mots griffonnés sur le courrier de Barthe : « *Ordre formel à envoyer à M. Barthe de ne pas autoriser l'exécution des 4 demi-planches à 1 F et 40 c. Il accusera réception.* »

L'ordre en question partira le 22 octobre ; on y lit : « ... *Je vous invite à prescrire à M. Hulot, de la part de l'administration, de ne pas procéder à la confection de ces 4 demi-planches et à le prévenir que tous les travaux qu'il entreprendrait à ce sujet resteraient à sa charge.* » Une précaution sans doute utile à rappeler puisque Hulot se faisait payer 1 500 francs la demi-planche de 150 timbres.

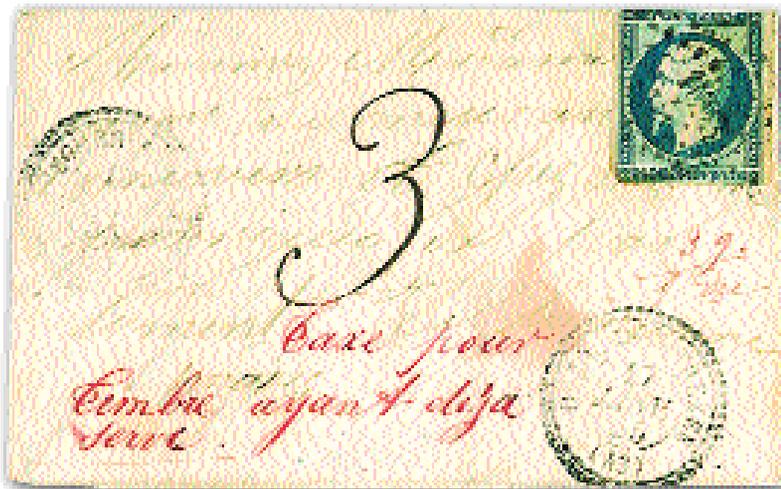
L'impression du 10 centimes commença le 1^{er} décembre 1852, le jour même où le président du Sénat apportait au palais de Saint-Cloud les résultats du référendum (7 800 000 oui, 280 000 non). Le règne de l'empereur commence officiellement le lendemain, c'est-à-dire le 2, toujours la même date



anniversaire.

Il n'y aura donc pas de 40 c ni de 1 F *Présidence*. Ces deux valeurs seront pourtant les premières à être émises avec le nouveau libellé « EMPIRE FRANC. » à partir de septembre 1853.

■
Michel Melot



Insolite : cette tentative d'utiliser une deuxième fois ce 25 c a été détectée par les postiers. Le destinataire en a été quitte pour payer les 3 décimes de taxe correspondant au port d'une lettre non affranchie (tarif du 1^{er} juillet 1854).

Bibliographie :

- Archives du Musée de la Poste
- *Encyclopédie des Timbres-Poste de France*, 1968 (vol. I)
- *Catalogue Marianne* (1849-1900)
- *Le Patrimoine du Timbre-Poste Français* (Editions Flohic, 1998)
- *Les premiers timbres français* de Jacques-Jean Barre, Jean L. Angot
- *Revue Philatélie*, n° 20 (1969)
- « Les Barre, graveurs généraux des Monnaies, créateurs des premiers timbres français et grecs », H. Regnoul-Barre (*Bulletin du Club Français de la Médaille*, Paris 1978).
- *Histoire des Timbres-Poste français*, Arthur Maury (Ed. du Centenaire, Paris 1949)
- *Timbroscopie*, novembre 1986



Cette bande de dix exemplaires oblitérée par un rouleau de gros points provient d'une feuille rebutée.